

Panneaux FeltWorks^{MD}

Garantie limitée d'un (1) an

À COMPTER D'OCTOBRE 2019

Veillez lire attentivement les modalités suivantes, car elles sont liées aux conditions d'installation. Les Industries mondiales Armstrong n'assume aucune autres obligation ou responsabilité de garantie, et elle n'autorise personne à le faire ou à le faire en son nom. Cette garantie explicite est la seule obligation d'Armstrong et il n'y aura aucune autre garantie explicite ou implicite, y compris toute garantie de qualité marchande ou de bon fonctionnement à quelque fin que ce soit.

Les panneaux acoustiques FeltWorks^{MD} d'Armstrong^{MD} et les panneaux Lames FeltWorks^{MD} sont garantis contre tout vice de matériau ou de fabrication pour une période d'un an à compter de la date d'installation (sauf pour les vices de matériau ou de fabrication évidents, qui devront être signalés à Armstrong Industries mondiales dans les 30 jours suivant la date d'installation).

Cette garantie limitée est assujettie à des conditions supplémentaires mentionnées ci-dessous.

Toutes les garanties limitées d'Armstrong Industries mondiales sont assujetties pour des conditions d'utilisation normales. Les conditions anormales comprennent l'exposition aux vapeurs chimiques, aux agents corrosifs (c.-à-d. le chlore), aux vibrations, à la présence d'eau stagnante, à l'humidité entrant en contact direct avec le produit, comme celle pouvant résulter de fuites ou de condensation dans le bâtiment, à une humidité excessive, à une exposition directe à des sources de chaleur supérieure à 70 °C (158 °F), à une accumulation excessive de poussière ou de saleté.

Que fera Armstrong Industries mondiales?

Si Les Industries mondiales Armstrong confirme un tel défaut du produit, Armstrong livrera à ses frais (port payé), au lieu de l'installation, un nouveau produit de type et de qualité identiques ou similaires, dans une quantité égale à la section déterminée défectueuse.

Qu'est-ce que cette garantie ne couvre pas?

Cette garantie ne couvre pas les dommages provoqués par les vibrations, le feu, l'eau, les vapeurs chimiques, le gel, un accident ou toute forme d'abus ou une exposition à des conditions anormales. Si le produit est soumis à des conditions anormales, il devra être retiré immédiatement et remplacé dès que les conditions de l'installation seront redevenues normales. Cette garantie ne couvre pas la croissance de moisissure et Armstrong Industries mondiales n'en assume pas la responsabilité. Tous les produits devront être entretenus pour éviter l'accumulation excessive de la saleté ou de la poussière ou la présence d'humidité excessive qui risque de favoriser la croissance microbienne.

Cette garantie ne couvre pas les variations des caractéristiques naturelles du « feutre » formé à partir de fibres de polyester (PET), telles que la couleur, la texture ou la déflexion causée par les dimensions et la forme du panneau; les changements de couleur ou la décoloration résultant d'une exposition directe au soleil ou partielle à une source lumineuse; toute défaillance ou défaut causé par un matériau trop sec ou humide, comme le placement des panneaux directement en face de bouches d'aération ou de la source de chaleur, conformément aux instructions de pose d'Armstrong Industries mondiales.

CETTE GARANTIE EXPLICITE EST LA SEULE OBLIGATION D'ARMSTRONG INDUSTRIES MONDIALES ET IL N'Y AURA AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE BON FONCTIONNEMENT À QUELQUE FIN QUE CE SOIT. LA RESPONSABILITÉ SE LIMITERA AUX CONDITIONS CI-DESSOUS ET ARMSTRONG INDUSTRIES MONDIALES NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES FRAIS D'INSTALLATION OU DE RETRAIT, NI DES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES, NI DES BLESSURES PERSONNELLES.

Conditions de la garantie

Avant l'installation, la quincaillerie de suspension ou les panneaux doivent être conservés propres et secs, dans un lieu où la température et l'humidité relative sont constamment entre les niveaux établis ci-dessous et ils ne doivent pas être soumis à des conditions anormales. Si la quincaillerie de suspension ou les panneaux sont installés dans, ou si l'installation est par la suite exposée à, des conditions anormales ou à un entretien inapproprié, cette quincaillerie de suspension ou ces panneaux pourraient être endommagés. Cette garantie ne couvre pas de tels dommages et Les Industries mondiales Armstrong n'en assume pas la responsabilité.

Ces produits ne conviennent pas aux applications extérieures. L'installation des panneaux acoustiques et Lames FeltWorks^{MD} pour les applications intérieures doit être effectuée lorsque la température se situe entre 0 °C (32 °F) et 49 °C (120 °F). Ces conditions de température et d'humidité devront être maintenues durant toute la période de la garantie. Les panneaux et la quincaillerie de montage ne doivent pas être utilisés pour supporter d'autres matériaux. Les panneaux ne doivent pas être modifiés d'aucune manière, y compris les peindre sur place.

Tous les produits de Les Industries mondiales Armstrong doivent être installés conformément aux instructions d'installation d'Armstrong^{MD} rédigées et aux dessins d'atelier approuvés pour les produits FeltWorks^{MD}, et en vigueur au moment de l'installation, ainsi que conformément aux pratiques habituelles établies par la Ceiling and Interior Systems Contractors Association (CISCA). Armstrong Industries mondiales ne sera pas responsable d'un processus défectueux ou de l'altération des produits effectués par des tiers après l'expédition. Toutes les pièces de montage supplémentaires, telles que les dispositifs d'éclairage ou de ventilation, doivent être suspendues séparément.

Comment obtenir le service?

Vous devrez aviser Armstrong Industries mondiales par écrit de tout défaut du produit couvert par cette garantie, dans les 30 jours de la première observation du défaut, à l'adresse suivante : Armstrong World Industries, Inc., C.P. 3001, Lancaster, PA 17604, ou appelez-nous au 1 877 ARMSTRONG (276-7876). Dans cette section, les références à Armstrong signifient, aux États-Unis, Armstrong World Industries, Inc., C.P. 3001, Lancaster, PA 17604, et signifie, pour le Canada : Les Industries mondiales Armstrong inc., 255 boul. Montpellier, Saint-Laurent, Québec N4N 2G3 Canada.

Comment s'applique la loi d'État?

Cette garantie vous donne des droits légaux précis, mais il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'un état à l'autre. Certaines autorités ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou accessoires, ou des limites de durée d'une garantie implicite, les limitations ou exclusions ci-dessus pourraient donc ne pas s'appliquer dans votre cas.

Inspirés d'espaces remarquables™ est une marque déposée d'AFI Licensing LLC,
Toutes les autres marques de commerce utilisées dans les présentes sont la propriété
d'AWI Licensing LLC ou de ses sociétés affiliées
© 2020 AWI Licensing LLC

armstrongplafonds.ca/commercial

Inspirés d'espaces remarquables™

**Armstrong**[™]
SOLUTIONS PLAFOND